



Programme de formation de cavalier-randonneur Niveau III

Le Programme de formation de cavalier randonneur de Cheval Québec, composé de 5 niveaux de brevet, permet d'apprendre, en toute sécurité, la pratique de l'équitation de plein air et du TREC. Un brevet et une épinglette sont remis à chaque niveau réussi. Ce programme est une condition d'admissibilité pour l'obtention de la certification d'accompagnateur de randonnée équestre, de guide et de formateur.

Seuls les formateurs en équitation de plein air certifiés par Cheval Québec sont en mesure de dispenser le Programme de formation de cavalier-randonneur. Vous trouverez la liste des formateurs certifiés par Cheval Québec sur le site internet : www.cheval.quebec

Objectifs du brevet de cavalier-randonneur Niveau III

Le Niveau 3 du Programme de cavalier-randonneur permet au pratiquant d'améliorer ses habiletés techniques en équitation de randonnée. Il acquiert également des notions plus spécifiques sur l'alimentation, les comportements et la santé du cheval. Il est capable de participer à une promenade à cheval, en ayant une vision globale des responsabilités et des notions de sécurité.

Le pratiquant peut passer son brevet de cavalier-randonneur niveau III lorsqu'il est en mesure de :

- Préparer son départ pour une sortie à cheval de façon autonome au sein du groupe (le cheval et lui-même) ;
- Reconnaître un pied prêt pour la promenade ;
- Démontrer une bonne technique équestre lors des sorties en plein air (contrôle de la monture) ;
- Effectuer les figures de base démontrant des compétences techniques en équitation ;
- Reconnaître le diagonal sur lequel il est assis au trot ;
- Demander un départ au galop selon une technique efficace ;
- Faire des transitions d'allure efficacement ;
- Respecter les capacités physiques de sa monture et éviter les blessures fréquentes ;
- Appliquer les soins au cheval lors de blessures mineures (notions de morphologie et biologie) ;
- Démontrer sa compréhension de la nature du cheval et de son environnement ;
- Savoir lire une carte de sentiers.

Le détenteur du brevet de **cavalier-randonneur niveau III** est un cavalier qui doit encore être encadré lors de ses sorties en plein air.

Habillement

Le candidat doit porter les vêtements sécuritaires pour la pratique de l'équitation d'extérieur : le casque protecteur fabriqué à des fins exclusives pour la pratique équestre (équitation et attelage) et certifié aux termes des normes établies par l'un des organismes suivants : ASTM (*American Society for Testing Materials*) ; SEI (*Safety Equipment Institute, Inc.*) ; BSI/BS EN (*British Standards Institution*) ; EN (normes

de l'Union européenne) ; AS/NZS (normes de l'Australie et de la Nouvelle- Zélande). La botte d'équitation ou le bottillon à petits talons sont obligatoires.

Condition pour obtenir le brevet de cavalier-randonneur Niveau III

- Être membre de Cheval Québec ;
- Être suivi par un formateur en équitation de plein air certifié par Cheval Québec ;
- Avoir à son actif :
 - un minimum de 50 heures cumulées de balade en sentiers, s'il n'est pas détenteur des brevets de cavalier-randonneur niveaux I et II ;
 - un minimum de 20 heures cumulées de balade en sentiers, s'il est détenteur du brevet de cavalier-randonneur niveau II.

Évaluation

Les éléments d'apprentissage du brevet de cavalier-randonneur niveau 3 sont évalués de façon progressive par un formateur reconnu par Cheval Québec. La réussite des examens théorique (avec une note de 70 % et plus) et pratique est requise pour obtenir le brevet de cavalier-randonneur niveau 3.

Lors de l'examen pratique, le candidat devra :

- Réussir l'ensemble des épreuves techniques définies dans l'évaluation pratique ;
- Participer à une promenade à cheval de trois (3) heures ou plus avec arrêt court ;
- Démontrer un comportement responsable et sécuritaire tout au long de son apprentissage et spécifiquement lors de l'examen ;
- Démontrer une attitude positive face à l'environnement humain, animal et écologique ;
- Réussir un parcours de TREC ayant un niveau de difficulté correspondant au niveau 3 du brevet de cavalier-randonneur.

Officialiser la réussite

Pour officialiser la réussite du brevet de cavalier-randonneur niveau 3, le formateur / évaluateur doit retourner au bureau de Cheval Québec, à l'attention de Andréanne Carrière, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal (Qc) H1V 0B2 :

- Le relevé d'examen dûment rempli
- Le paiement de 25 \$ à l'ordre de Cheval Québec

À la réception des documents, le dossier est traité dans un délai de 30 jours. Le candidat recevra par la poste un brevet accompagné d'une épinglette officialisant le niveau de réussite.

Coordonnées

Cheval Québec
Andréanne Carrière, Coordonnatrice des programmes
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Qc) H1V 0B2
Tél. : 514 252-3053 / 1 866 575-0515 poste 3403
Tél. : 514 252-3068
acarriere@cheval.quebec